

Bureau

Séance du 13 juillet 2018

Délibération N8

**Convention de partenariat avec le collège Diderot à Issoudun au titre de l'opération cadets de la sécurité civile**

VOTE : adopté à l'unanimité

**LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire n°2016-017 du 8 décembre 2016 (BOEN n°9 du 3 mars 2016).

VU la convention cadre de partenariat entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale du 18 juin 2015;

**DECIDE**

**Article unique** : la convention de partenariat à intervenir entre le collège Diderot à Issoudun et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre mettant en place l'opération les cadets de la sécurité civile afin de sensibiliser à la prévention des risques et aux missions de secours est approuvée et monsieur le président est autorisé à la signer.

  
Serge DESCOUT